FRC 3. f 18733

18733

Case
f.lio
Fre
26847

COPIE de la Lettre de M. le Comte de la Luzerne, Miniſtre de la Marine, à M. le Garde des Sceaux, en date du 6 décembre 1789.

M.GR

J'AI l'honneur de vous envoyer copie de la dépêche que m'a adreſſée M. le Marquis de la Roque-Dourdan, Capitaine de vaiſſeau, commandant maintenant la Marine royale à Toulon, par l'empriſonnement qui a eu lieu le 1.er de ce mois, de M. le Comte d'Albert de Rioms, l'un des Officiers généraux les plus propres à commander nos armées navales dans une guerre future, de M. le marquis de Caſtellet, Chef d'eſcadre diſtingué, & neveu de feu M. le Bailli de Suffren, ainſi que de deux autres Capitaines de vaiſſeau, Chefs de diviſion.

Les faits expoſés par M. de la Roque-Dourdan parlent d'eux-mêmes, & je m'abſtiens de toute réflexion.

Je me bornerai à vous rappeler qu'en ce moment vingt vaiſſeaux de ligne, plus du quart de nos forces, de nos munitions navales, & de nos approviſionnemens en tout genre, ſe trouvent raſſemblés dans le port, dans l'arſenal, dans les magaſins de Toulon. Il eſt aiſé de ſentir quelles alarmes peut inſpirer ce dépôt précieux à la France, & combien il eſt urgent de faire renaître dans la place de

THE NEWBERRY
LIBRARY

guerre qui le renferme, le reſpect des loix, celui des Chefs, l'ordre, la concorde & la tranquillité publique.

C'eſt par ces conſidérations & par l'intérêt qu'ont les Officiers de la Marine royale à faire connoître la vérité, que je vous prie de vouloir bien adreſſer à l'Aſſemblée Nationale, avant la ſéance de demain matin (ainſi qu'il a été arrêté au Conſeil d'État), la copie des dépêches de M. de la Roque-Dourdan, que je vous tranſmets.

Je ſuis avec reſpect, &c.

COPIE de la Lettre de M. de la Roque-Dourdan, à M. le Comte de la Luzerne, en date du 2 décembre 1789.

M.GR

C'EST avec le cœur navré & plein d'amertume, que j'ai l'honneur de vous rendre compte, de la part de M. le Comte d'Albert, de la ſédition la plus cruelle qui ſoit jamais arrivée, & qui met dans la déſolation tout le Corps de la Marine.

Le 30 au ſoir, le Général ſe décida à renvoyer de l'arſenal deux Maîtres d'équipage non entretenus, ayant depuis long-temps à ſe plaindre de leur conduite. Le 1.er décembre, craignant quelques mouvemens dans le peuple, il avoit donné l'ordre de tenir toutes les troupes de la Marine armées, prêtes à marcher. A ſept heures & demie du matin il entra dans l'arſenal. A ſept heures trois quarts il ordonna qu'il n'y eût plus que cinquante hommes prêts à marcher. A huit heures & demie il rentra dans l'arſenal. A neuf heures on lui annonça qu'il y avoit une députation du Conſeil permanent à la porte de l'arſenal. Il envoya M. Paquier, Lieutenant de Port, pour les engager d'entrer. Le peuple s'y oppoſa. Cet Officier vint en rendre compte au Général. En même temps M. de Martignan, Lieutenant de vaiſſeau, eut ordre d'aller dans la caſerne de la Marine, pour que les Troupes ordonnées fuſſent prêtes

à marcher, & il envoya dire à ces M.rs, qu'il alloit ſe rendre à ſon hôtel pour y recevoir la députation. Sur le champ les Officiers de la Marine & des directions qui étoient dans le Port, l'accompagnèrent & trouvèrent à la porte M.rs les Députés, entourés d'un peuple étonnant, qui les ſuivit avec des huées & des menaces. Heureuſement alors que M. Roubaud, Conſul, ayant déja aperçu cette effervescence, précipita le pas pour joindre le Général, & un Officier de la Milice nationale fit ſonner la trompette pour annoncer M. le Conſul, ce qui fit diverſion & donna le moyen de ſe rendre à l'hôtel. Dès qu'ils y furent rendus, ces M.rs réclamèrent la grâce des deux Maîtres renvoyés du port, promettant qu'à cette condition tout rentreroit dans la tranquillité. Le Général fit obſerver le danger d'une pareille grâce, & ne ſe rendant pas tout de ſuite, M. Barthelemi, membre du Conſeil permanent, prit M. le Conſul par le bras & lui dit : *M., retirons-nous, allons ſauver la ville qui eſt en danger; dans ce moment-ci je change de caractère.* Mais M. Roubaud préféra d'inſiſter & obtint la grâce de ces hommes, qu'il fit publier auſſitôt dans la ville. En même temps le Général donna ordre de faire rentrer cinquante Canonniers ſous les armes au champ de bataille. M. de Broves, Major de vaiſſeau, qui les commandoit, avoit été inſulté. On avoit mis la main ſur ſon épée, mais il s'en étoit rendu maître. Il avoit ordonné au même moment à ſa troupe de porter les armes. Le premier rang les porta; mais une grande partie des autres ſe poſa ſur ſes armes. Dès-lors il fut accuſé par le peuple d'avoir fait le commandement de faire feu, ce qui n'étoit pas;

mais mal accueilli par la populace, il rentra avec peine dans l'hôtel du Commandant. M. de Villaron, Sous-aide-major de la ſixième eſcadre, reçut ordre du Général de ſe rendre à l'Hôtel-de-ville pour réclamer la Loi martiale. M. le Conſul répondit qu'il ne le pouvoit pas, & il envoya en même temps & ſucceſſivement des compagnies de la Milice nationale qui entourèrent l'hôtel, ce qui n'empêcha pas M. de Bonneval de recevoir un coup de ſabre à la tête & à la main, & pluſieurs Officiers bleſſés par la quantité de pierres qu'on leur jetoit. Au refus de la Loi martiale, le Général avoit fait venir pour la ſûreté de l'hôtel, un piquet de cinquante hommes du régiment de Barrois. Le Major de la Milice nationale lui obſerva que c'étoit inutile & même dangereux ; qu'il répondoit de la ſûreté. Le Général ſe décida à les renvoyer. M. de Saint-Julien, Major de vaiſſeau, porteur d'un ordre du Général, fut attaqué & eut ſon épée caſſée dans le fourreau. Il fut chercher une autre arme, & voulant ſe rendre à l'hôtel du Commandant, il fut attaqué de nouveau & n'eut que le temps de ſe rallier aux Soldats de la Marine aſſemblés pour la garde du Port, en leur diſant : *J'eſpère que vous ne laiſſerez pas aſſaſſiner un Officier à votre tête.* Ils l'aſſurèrent qu'il n'avoit rien à craindre, & néanmoins dans le même moment il fut aſſailli par la populace, ſans que cette Troupe fît aucun mouvement pour le ſecourir, & il alloit être aſſaſſiné ſans le ſecours de M.rs Donde & Vaquier, Officiers de la Milice nationale, qui l'ont traîné à l'hôtel dans l'état le plus déplorable. Dans ce temps critique, M. le Comte d'Albert étoit ſorti, accompagné d'une trentaine d'Officiers pour le ſecourir,

& ils rentrèrent tout de ſuite. Le cri du peuple contre cet Officier, eſt de l'accuſer d'avoir bleſſé à la main un Garde national avec ſon épée. Il donne ſa parole d'honneur qu'il ne s'en eſt pas ſervi. Depuis ce moment juſqu'à deux heures après midi, il y eut aſſez de tranquillité pour permettre à quelques Officiers de la Marine, de ſortir de l'hôtel pour quelques inſtans. Dès qu'ils ſe préſentèrent pour rentrer, la Garde nationale leur refuſa la porte, & il n'y en eut qu'un petit nombre qui put rentrer. Vers les trois heures M. de Broves fut demandé par le Major de la Milice nationale, pour le conduire au Palais, avec promeſſe de n'être pas maltraité. Cet Officier, qui étoit sûr de n'avoir pas fait le commandement qu'on lui imputoit, ſe livra généreuſement. Alors arriva une députation du Conſeil permanent, accompagnée de M. de Carpillet, Commandant la garniſon, qui annonça que le peuple étoit ſatisfait, qu'on alloit faire rentrer les troupes nationales, à la réſerve d'une garde de cinquante hommes que le Général accepta, en demandant qu'il y fût joint un détachement de pareil nombre du ſecond bataillon de Barrois à ſes ordres. Alors ces Meſſieurs dirent qu'ils avoient beſoin du Conſeil permanent, & qu'ils ſe flattoient de l'obtenir; mais la Milice nationale s'y oppoſa. Le Major fit battre un ban devant chaque compagnie, pour engager les troupes à prendre l'hôtel & les Officiers qui s'y trouvoient ſous leur ſauve-garde. On n'en obtint que des murmures, l'anarchie fut complette, & l'hôtel fut forcé par la Milice nationale, qui entrant en foule, ſe ſaiſit ſucceſſivement de M. le Comte d'Albert, de M. le Marquis de Caſtellet, de M.rs de Bonneval

& de Villages qu'ils conduiſirent au Palais, où chacun de ces Meſſieurs fut mis ſéparément dans un cachot ; mais le Conſul les en fit ſortir dès qu'il fut inſtruit, & les fit paſſer enſemble dans une chambre. On chercha long-temps M. Gauthier dans l'hôtel, pour le conduire également dans les priſons du Palais, & les recherches furent vaines. Il eut le bonheur d'échapper à leur projet.

Il me ſeroit impoſſible, MGR, de vous rendre la ſituation actuelle du Corps de la Marine ; j'entreprendrois vainement de vous en faire le tableau. Cependant l'ordre eſt établi dans l'arſenal. Nous ſommes au moment de recevoir la réponſe de M. le Comte de Caraman, à qui un Courrier a été expédié. Nous nous flattons tous que vous daignerez prendre les meſures les plus efficaces pour rendre la liberté à nos malheureux Généraux, à Mrs de Bonneval, de Villages & de Broves.

Je ſuis, &c.

Signé LA ROQUE-DOURDAN.

Copie de la Lettre de M. de la Roque-Dourdan, à M. Roubaud, Conſul, Lieutenant de Roi & commandant la Place à Toulon, le 2 décembre 1789.

MONSIEUR,

VOUS êtes Commandant de la Milice nationale, & Lieutenant de Roi de cette ville ; permettez qu'à ces titres

je réclame la juſtice qui ne doit pas être refuſée à M.rs le Comte d'Albert, du Caſtellet, de Bonneval, de Villages & de Broves, qui ont été arrêtés hier, & conduits dans les priſons du Palais, ſans en connoître la cauſe. Je ne réclame, M., que les ſimples droits de l'homme & du citoyen, qui défendent de gêner la liberté, à moins d'être accuſé de quelque crime. Si ces M.rs ont des accuſateurs, ils doivent être jugés; mais s'ils n'en ont pas (comme j'ai tout droit de le préſumer), je vous prie d'avoir égard à mes réclamations en faveur de nos malheureux Généraux, de M.rs de Bonneval, de Villages & de Broves.

J'ai de plus l'honneur de vous obſerver, M., que ne pouvant conſidérer M. le Comte d'Albert comme légalement arrêté, les Officiers de la Marine ne peuvent diſcontinuer de le reconnoître pour Commandant de la Marine; & je demande en conſéquence qu'il me ſoit permis de prendre ſes ordres, ainſi qu'à tous ceux qui, en ſa qualité, auront des comptes à lui rendre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Je n'ai reçu, Monſeigneur, qu'une réponſe verbale par le Sergent d'ordonnance, porteur de ma lettre, qui m'a dit de ſa part qu'il avoit donné les ordres pour laiſſer entrer les Officiers qui avoient à prendre des ordres de ce Général.

Pour copie.

Signé LA LUZERNE.